



Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école



Retourner le formulaire de demande à

arbre@ottawa.ca

OU

Ville d'Ottawa
Direction générale des travaux publics et de l'environnement
Services des parcs, des forêts et des eaux pluviales
100, croissant Constellation
Ottawa ON K2G 6J8
Code de courrier 12-62

OU

Par télécopieur au : 613-580-2611

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande ou avez des questions, veuillez vous adresser au Centre d'appels de la Ville, au 311.

Critères du programme / Directives à l'intention des requérants

Le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école vise à améliorer et à mettre en valeur les forêts urbaines et rurales d'Ottawa par la création de partenariats avec la communauté pour la plantation d'arbres dans les cours d'école

Date limite pour présenter une demande de subvention

Les demandes doivent parvenir à la Ville au plus tard le **1er juin**. Les projets de plantation acceptés doivent être réalisés ou faire l'objet d'une subvention au printemps de l'année suivante. Au moins une visite du site visé par le projet doit être effectuée par un représentant de la Ville dans le cadre du processus d'examen de la demande de subvention; cette visite doit avoir lieu entre le 1er juin et le 1er décembre de l'année de la demande.

Niveau de financement

Le montant maximum alloué est de 10 000 \$ par année. La subvention peut être attribuée en argent (jusqu'à 500 \$ par arbre) ou en arbres fournis et plantés par l'Unité de gestion forestière. Aucun financement n'est requis du requérant en contrepartie. Le nombre de projets subventionnés chaque année dépend de la disponibilité de fonds municipaux pour ce programme. À chaque saison de plantation, des arbres à planter sont attribués à un nombre limité de projets de cour d'école. Ces projets sont sélectionnés à la discrétion de l'Unité de gestion forestière.

Projets admissibles

Les projets de plantation d'arbres sur le terrain d'écoles d'Ottawa sont admissibles au Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école. Les conseils d'élèves ou de parents, les clubs environnementaux ou de jardinage et les groupes d'intérêt ou les particuliers pouvant témoigner de leur engagement à réaliser un projet en association avec une école peuvent présenter une demande de subvention. Les demandeurs doivent faire la preuve de leur capacité non seulement d'assurer la coordination du projet, mais aussi d'entretenir les arbres.

Aucun financement ne sera accordé pour les projets déjà réalisés. Les groupes peuvent recevoir des subventions pendant plusieurs années consécutives; la priorité sera toutefois accordée aux groupes n'ayant jamais bénéficié d'une subvention. Les groupes qui reçoivent une subvention dans le cadre de ce programme ne seront pas admissibles à d'autres programmes de financement de la Ville d'Ottawa au cours de la même année pour la plantation d'arbres.

Le financement alloué peut couvrir uniquement les frais d'achat et de plantation d'arbres. Les éléments suivants ne sont pas admissibles à une subvention :

- Mobilier (bancs, pavillons, structures de jeu, etc.)
- Étangs
- Aménagement de sentiers
- Clôture
- Affichage
- Bacs à plantes
- Préparation du site
- Haies de cèdres
- Arbustes, vivaces, graminées ou autres couvre-sols
- Autres articles sans rapport avec les arbres

Dépenses et reddition de comptes

Les fonds obtenus doivent être dépensés et le projet terminé dans les dix-huit (18) mois suivant l'acceptation de la subvention. Dans le cas des projets ayant fait l'objet du versement de fonds, des reçus doivent être remis dans les trois mois suivant les dépenses effectuées. La Ville se réserve le droit de rejeter une demande de subvention approuvée ou de réduire le montant attribué si la documentation exigée n'est pas soumise dans les trois mois suivant l'achèvement du projet.

Un rapport d'achèvement du projet doit être remis au plus tard **le 1er mai** de l'année suivant la mise en oeuvre du projet et doit comprendre le nombre d'arbres plantés, une évaluation de votre programme d'entretien d'arbres ainsi que des photographies des arbres plantés. Les groupes ayant bénéficié d'une subvention doivent faire mention dans tout article ou matériel promotionnel connexe lié au projet du soutien accordé par la Ville dans le cadre du Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école.

Des inspections de suivi peuvent être réalisées par l'Unité de gestion forestière afin de vérifier l'installation des arbres et l'utilisation de techniques d'entretien appropriées, et de suggérer des mesures adéquates en cas de problème. Une fois les arbres plantés, le requérant doit veiller à ce qu'ils soient arrosés et entretenus pour garantir leur saine croissance, et s'assurer qu'ils demeurent en place.

Calendrier type de réalisation des projets

1er juin Année X	→	1er décembre Année X	1er février Année X+1	1er mars Année X+1	Été Année X+1	→	1er mai Année X+2
Date limite de présentation de la demande	Examen de la demande	Date limite de la visite du site par un représentant de la Ville	Date limite d'approbation finale par le propriétaire	Approbation finale de la Ville	Achèvement du projet et remise des reçus	Entretien des arbres	Date limite de remise du rapport final après la plantation

1. Information sur le requérant

Nom de l'organisation ou du groupe communautaire :		
Adresse:		
Personne(s)-ressource(s):		Titre:
Téléphone :	Télécopieur :	Courriel :

2. Renseignements sur l'école

Nom du directeur ou de la directrice :	Téléphone :
Nom du responsable :	Téléphone :
Nom du représentant du conseil de parents :	Tél. / courriel :
Nom et adresse de l'école :	
Horaire de l'école	
Ouverture :	Fermeture :
Récréation :	Heure du dîner :
Le propriétaire ou le directeur d'école soutient le projet. (Le soutien du directeur est nécessaire au moment de la demande, et l'approbation du conseil scolaire ou du propriétaire devra être obtenue avant l'attribution de la subvention) <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Une lettre de soutien du directeur est jointe à la demande <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

3. Description du projet

Description et avantages du projet : (joindre une feuille supplémentaire au besoin)		
Nombre de personnes participant au projet :	Date de début du projet	Date de fin du projet

4. Entretien (Comment allez-vous prendre soin des arbres?)

Il incombe au requérant d'arroser, d'entretenir et de protéger adéquatement les arbres, afin d'en assurer la saine croissance

Personne-ressource pour l'entretien (personne de votre groupe responsable de coordonner l'arrosage des arbres) :

Tél. / courriel :

Calendrier du programme d'entretien et d'arrosage sur trois ans : (joindre une feuille supplémentaire au besoin)

5. Croquis du site

Veillez joindre un croquis ou un plan du site, illustrant l'emplacement de la plantation proposée et toutes les autres caractéristiques importantes. Ce croquis doit comprendre les éléments suivants :

- Emplacement des arbres (nouveaux) proposé;
- Les essences d'arbre proposées;
- La taille proposée des arbres au moment de leur plantation (p. ex. : calibre, hauteur);
- Emplacement du robinet d'arrosage ou de la source d'arrosage;
- Structures existantes (p. ex. : structures de jeu, bâtiments, bacs à plantes, remises, clôtures, etc.);
- Emplacement des aires de stockage de la neige;
- Végétation existante;
- Flèche d'orientation dirigée vers le Nord;
- Accès au site;
- Noms des rues;
- Services publics aériens (p. ex. : transport d'électricité; éclairage, câble, etc.).

6. Information sur la plantation

Nombre d'arbres demandé : _____ OU montant du financement demandé \$ _____

Estimation des coûts indiquée dans le formulaire de demande (s'il s'agit d'une demande de financement) :

Oui Non

7. Renseignements supplémentaires

Votre groupe a-t-il fait d'autres demandes de subvention pour ce projet?

Oui Non

Dans l'affirmative, inscrivez le nom et le montant de la subvention :

Votre groupe dispose-t-il d'autres sources de financement? (Conseil des parents, Conseil scolaire, etc.)

Oui Non

Dans l'affirmative, inscrivez le nom et le montant de la subvention :

8. Autorisation

En ma qualité de représentant(e) autorisé(e) de _____
, j'atteste que tous les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, exacts. J'accepte les modalités du financement telles qu'elles sont décrites dans le document Critères du programme / Directives à l'intention des requérants.

Nom du représentant ou de la représentante (en lettres moulées)

Date

Signature du représentant ou de la représentante

La Ville d'Ottawa est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, ch. M. 56, telle que modifiée (« LAIMPVP »), relativement à l'information sous sa garde, son contrôle et sa protection. Par conséquent, le public peut avoir accès à tous les documents et toutes les photographies fournis à la Ville dans le formulaire de demande de participation et le rapport du Programme communautaire de subventions pour la plantation d'arbres, à moins que la partie ayant présenté une proposition ne demande le traitement confidentiel de cette dernière.

Demande reçue le : _____
(À l'usage interne seulement)